Cfdt des choix, des actes
Syndicat Francilien Communication Conseil, Culture

DOTC Paris Nord

Lundi 8 février 2010

Syndicat CFDT SF3C 64 rue de Saintonge 75003 Paris
☏ 01.40.29.82.00 Mail : contact@cfdtsf3c.org

Accompagnement à la fluidité

La CFDT, SUD et la CGT quittent la table des négociations

■ LE CONTEXTE

Dans le cadre du programme « réinventons le courrier 2015 », la DOTC Nord ouvrait des négociations sur l'accompagnement à la mobilité de ses personnels. L'enjeu : mettre en place un accord DOTC, fixant précisément une série d'indemnités exceptionnelles pour la mobilité en Ile de France et en province, et pour les départs en retraite.

■ L'ACCORD

Un projet d'accord vous le savez propose toujours des indemnités à la baisse, c'est ce qu'on appelle plus communément la V0. A charge aux organisations syndicales lors des négociations de les faire évoluer. C'est ce qui a été fait par les organisations syndicales et notamment la CFDT qui a utilisé jusqu'au soir du 21 janvier toute sa force de proposition et de négociation. Il y a donc bien évidemment une différence entre les sommes proposées dans la V0 et celles de la version 1.

■ L'ALERTE DES FEDERATION : la CFDT, la CGT et SUD demandent la suspension des négociations.

La CFDT, et l'ensemble des organisations syndicales se sont lancées dans la démarche ignorant qu'elles anticipaient ce qui se négociait au plan national. Vendredi 22 janvier 2010, plusieurs fédérations ont d'ailleurs alerté les syndicats. Pourquoi une telle précipitation sur la DOTC Paris Nord ? Quel enjeu pour les postiers ?

Face à l'incertitude et au manque de visibilité, la CFDT, la CGT et SUD ont demandé lors de la plénière du 25 janvier 2010, que la DOTC Paris Nord suspende les négociations jusqu'à la fin des négociations nationales (fin mars, voire mi avril). Nous n'avons pas été entendus par nos dirigeants patronaux et pas été suivis par nos camardes syndicaux de la CFTC, de FO et de la CGC.

■ LA DOTC S'ENTETE A POURSUIVRE SA DEMARCHE

La DOTC Paris Nord a donc décidé de continuer les négociations avec les interlocuteurs qu'il restait autour de la table. Son objectif : aller jusqu'à une signature d'accord. Or, pour qu'un accord s'applique, rappelons le, il faut qu'il soit signé par une ou plusieurs organisations syndicales représentant à elle seule ou à plusieurs 30% des voix du personnel. La CFTC, la CGC et FO à elles trois ne représentent pas ces 30%. L'accord même signé, ne verra jamais le jour… Ce sera donc la version 0 qui s'appliquera. Celle bien entendu comprenant les mesures indemnitaires les plus basses.

■ EN CONCLUSION

Un courrier de la DOTC Nord est parvenu au domicile de chaque agent. Celui-ci fait porter la responsabilité aux organisations syndicales qui ont quitté les négociations de la mise en place de la version 0. Or, dans le contexte actuel, la précipitation de la DOTC nous interroge. Pourquoi vouloir absolument boucler le dossier avant la mi-février ? Que nous cache la Direction ?

Quoi qu'il en soit, la CFDT ne se laissera pas instrumentaliser et restera fidèle à sa démarche responsable : Oui à des négociations mais en cohérence avec un cadre national actuellement en discussion. Rien ne justifie la précipitation et l'entêtement de la DOTC Nord.

La CFDT a demandé à plusieurs reprises une suspension provisoire des négociations afin que les calendriers (national et local) coïncident. Il ne s'agit absolument pas d'un boycott.

La CFDT qui n'a pas de leçon à recevoir en matière de dialogue social assumera sa position et demande d'ailleurs le report du CTP initialement prévu le 10 février 2010.

AVEC VOUS, POUR VOUS, LA CFDT